

SUD éducation 13 combat le projet de « Collège 2016 » • Cette réforme était pour l'essentiel déjà cadrée par la loi d'orientation de « refondation », à laquelle nous nous sommes opposé-e-s car elle porte des logiques d'inégalités, de mise en concurrence, et de dégradation des conditions de travail •

➔ **Toujours plus d'autonomie pour les chefs d'établissements**

Dans sa forme actuelle le projet ministériel donne un pouvoir accru aux chefs d'établissements. Plusieurs éléments illustrent cette volonté d'aller toujours plus loin dans l'autonomie des établissements.

Ce décret donne premièrement la possibilité de moduler et de globaliser les horaires hebdomadaires des matières sur l'ensemble du cycle 4 (de la 5e à la 3e). Par exemple, il est désormais possible de diminuer les horaires de Français en 3e pour les augmenter proportionnellement en 4e.

Autre mesure annoncée dans ce projet, la ponction de 20% de la DGH des établissements afin de donner "aux équipes une marge de manœuvre" dans leurs enseignements. Ces 20% d'heures d'enseignements auxquelles contribueront toutes les disciplines, permettront d'alimenter une enveloppe destinée aux "enseignements complémentaires" (3h d'AP en 6e, 4h d'AP et d'EPI pour le cycle 4). Les heures d'Accompagnement Personnalisé (AP) seraient intégrées aux disciplines et leurs contenus laissés libres aux établissements. Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) seraient inscrits dans les programmes avec 8 thèmes imposés. La mise en place pratique de ces nouveaux dispositifs est également dévolue aux établissements.

Enfin, dans la grille des horaires présentée dans ce projet, les enseignements artistiques (Education musicale et Arts Plastiques) sont regroupés. Cela ouvre la voix à une semestrialisation de ces enseignements. Quelle cohérence avec l'interdisciplinarité affichée par ailleurs? Quelle cohérence dans la progression des apprentissages pour ces deux disciplines?

Toutes ces décisions reviendraient au CA après avis du conseil pédagogique. Les conseils d'administration qui pouvaient d'ores et déjà définir la répartition des horaires disciplinaires, pourront à l'avenir également définir l'organisation des enseignements eux-mêmes. Quant au conseil pédagogique, il n'est en rien une instance représentative puisque ses membres enseignants ne sont pas élus mais tous désignés par le chef d'établissement. De plus au sein des CA, le personnel d'enseignement est loin d'être majoritaire. Dans ce cas quelle légitimité peut-on reconnaître au CA pour prendre une décision d'ordre pédagogique?

Toutes et tous en GREVE

MARDI 19 MAI


VIEUX-PORT

14H

Dans la logique des réformes statutaires sur les "missions et le services", cette réforme entérine la multiplication des hiérarchies intermédiaires à travers le renforcement du conseil pédagogique. Il est en effet question de référents par discipline, par cycle, par thème, qui seront certainement rémunérés grâce aux Indemnités pour Missions Particulières (IMP). Or en l'absence de cadrage national, ces IMP à taux variable seront distribuées au bon vouloir du chef d'établissement assurant à celui-ci un bon réseau de contrôle.

L'autonomie des établissements ne signifie donc pas qu'il y aura plus de libertés pédagogiques mais au contraire bien plus de pouvoir pour les directions tout en éloignant la majorité des personnels enseignants des prises de décisions.

Cette autonomie des chefs d'établissements via celle du conseil pédagogique va entraîner une mise en concurrence malsaine entre les disciplines et une inégalité de traitement, d'une part entre les collègues et d'autre part entre les établissements. C'est ce que confirme la création d'une dotation spécifique mise à disposition des établissements en plus de la DGH. Cette dotation de 2h45 (3h pour la rentrée 2017) pourra être consacrée soit à du travail en groupe à effectifs réduits soit à un enseignement complémentaire comme le Latin et le Grec Ancien ou encore à celui des langues et des cultures régionales. Là encore, c'est le conseil d'administration qui décidera sur avis du conseil pédagogique. Les établissements devront donc choisir en fonction de leurs priorités et de leurs projets et les collègues seront contraints par la pénurie de moyens à défendre leur bifteck. De plus, il y a fort à parier que dans les établissements de l'éducation prioritaire, ce sera le travail à effectif réduit qui sera privilégié, tandis que l'enseignement des langues et de cultures de l'antiquité sera réservé aux plus favorisés. La menace qui pèse sur les collègues de ces disciplines est donc bien réelle.

 **Une réforme sans moyens et qui aggrave les conditions de travail des enseignants et des élèves.**

Le projet ministériel comporte des modifications importantes du temps scolaire et de l'organisation des enseignements qui présagent une dégradation des conditions de travail. Il est pourtant imposé à marche forcée par le ministère dans un calendrier accéléré sans que jamais les personnels n'aient pu en débattre ou être réellement consultés. En à peine un mois entre l'annonce des principes de la réforme et sa mise au vote, tout sera bouclé. Les nouveaux programmes qui viennent d'être esquissés devront entrer en application en 2016 pour l'ensemble des cycles. La charge de travail sera considérable. A cela s'ajoute la mise en place imposée des EPI sans qu'aucun temps de concertation entre les équipes ne soit prévu pour réfléchir aux 8 thèmes imposés.

SUD éducation est depuis longtemps favorable au travail interdisciplinaire, mais celui-ci nécessite du temps et des moyens pour être efficace et porteur d'une nouvelle approche en terme d'apprentissage.

Instaurée sous cette forme, il risque seulement de s'opposer aux enseignements disciplinaires. Les heures d'AP se feront sur le dos des enseignements disciplinaires. La généralisation de ce dispositif initié au lycée confirme le renoncement à la création des conditions de travail nécessaires pour que les difficultés des élèves soient traitées au sein des classes, ce qui passe en priorité par la réduction des effectifs élèves et la généralisation des dédoublements. Bien entendu cela nécessite une programmation budgétaire à la hauteur des moyens, mais dans la logique d'austérité dans laquelle s'enferme ce gouvernement, tout est mis en place pour économiser des postes et "optimiser" les "ressources humaines". Si ce gouvernement joue sur notre bonne volonté et notre engagement au service de l'émancipation de nos élèves, nous ne devons pas pour autant le laisser dévoyer et sacrifier un certain nombre de principes pédagogiques sur l'autel de l'économie. **Nous devons réaffirmer au contraire que sans les moyens nécessaires toutes les pédagogies, aussi innovantes soient-elles, sont inefficaces. Sans moyens accordés à leur mise en œuvre, le risque est grand de laisser la place aux réactionnaires de tous poils qui veulent voir l'école d'antan revenir au galop.**



Se battre pour donner au collège unique les moyens de réussir.

Le collège actuel n'a jamais été unique. Nous dénonçons sa fonction de tri social et son incapacité à donner une culture commune à toutes les élèves. Nous affirmons notre attachement à un collège vraiment unique dans le cadre d'une école polyculturelle et polytechnique jusqu'à 18 ans. Nous voulons un collège unique pour toutes et tous, qui soit à la fois éducateur et émancipateur, ouvert, coopératif et structurellement repensé. Mais pour voir ce collège exister il faudra se battre pour obtenir :

> **Des effectifs limités par classe pour élaborer des projets et prendre en charge au sein de la classe les difficultés scolaires ainsi que le rétablissement des dédoublements.**

> **La création d'établissements à taille humaine qui permettent une meilleure coopération.**

> **La généralisation de temps de concertation et la baisse du temps de travail.**

> **Une répartition géographique plus uniforme, favorisant la mixité sociale.**

> **Le recrutement de personnels médicaux-sociaux, de Vie Scolaire et le rétablissement d'un maillage cohérent en terme de CIO.**

POUR UNE AUTRE ECOLE DANS UNE AUTRE SOCIETE